

Règlement intérieur du Phenix Muaythai

Afin d'assurer le bon fonctionnement du club et de garantir un environnement respectueux, sécurisé et conforme aux valeurs du sport, chaque adhérent s'engage à respecter les règles suivantes :

● Article 1 – Respect

Tout comportement irrespectueux envers un adhérent, un entraîneur ou toute autre personne présente au club est strictement interdit.

● Article 3 – Ponctualité et assiduité

Les élèves doivent faire preuve de ponctualité et d'assiduité. Tout retard ou absence doit être signalé à l'entraîneur dans les meilleurs délais.

● Article 5 – Usage des techniques

Les techniques apprises au sein du club ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins personnelles, de représailles ou dans tout contexte violent en dehors du cadre sportif.

● Article 7 – Cotisations

Toute saison entamée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera accordé sur les cotisations ou sur l'achat d'équipements.

● Article 9 – Substances interdites

Il est interdit de fumer ou de consommer de l'alcool dans les locaux du club.

● Article 2 – Responsabilité

Tout acte de vol ou de dégradation volontaire du matériel ou des locaux engage la pleine responsabilité de son auteur.

● Article 4 – Éthique sportive

Chaque adhérent s'engage à respecter et à promouvoir l'éthique sportive, conformément à la charte déontologique du sport édictée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Fédération Française de Kickboxing, Muay Thai et Disciplines Associées (FFKMDA).

● Article 6 – Produits dopants

La consommation de substances interdites (stéroïdes, corticoïdes, diurétiques, cannabis, cocaïne, etc.) est formellement prohibée.

● Article 8 – Objets dangereux

Il est strictement interdit d'introduire toute arme (couteau, cutter, arme à feu, etc.) dans l'enceinte du club.

● Article 10 – Droit à l'image

Par son adhésion, chaque membre autorise le Phenix Muay Thai à utiliser son image (photos, vidéos, etc.) captée lors des entraînements, compétitions, stages ou autres événements organisés par le club, à des fins de communication et de promotion.



Sanctions

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner des sanctions disciplinaires, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club, ainsi qu'à la radiation de la licence fédérale.

Fait pour être lu, accepté et signé :

Nom, Prénom :

Date :

Signature :

